

COMPTE-RENDU

Réunion publique

Le 4 octobre 2023 à 18h à Mirande (Salle Beaudran)

1. OBJECTIFS DE LA RÉUNION

Présentation du projet de Parc naturel régional de l'Astarac auprès d'un public large. La réunion avait été annoncée dans la presse et sur les réseaux sociaux. D'autres réunions seront organisées au fil de la démarche.

Recueillir l'ensemble des questions posées et y répondre de façon pédagogique.

2. PRÉSENTATION

Étaient présents en tribune pour présenter la démarche et répondre aux questions du public :

François RIVIÈRE (président du projet de création du PNR Astarac et président de la Communauté de Communes Val de Gers) // Céline SALLES (présidente déléguée du projet de création du PNR Astarac, présidente de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne et vice-présidente du Département du Gers) // Éric CADORÉ (Conseiller régional) // Gaëlle RAINSARD (directrice du projet de création du PNR Astarac)

La réunion était animée par Corinne GONDAL, chargée de mission du projet de PNR Astarac.

3. DÉROULÉ

I. Présentation

Pourquoi un PNR ?

Qu'est-ce qu'un PNR ?

Les éléments clés de la candidature de l'Astarac

Où en est on ?

II. Temps d'échange : À votre écoute

Recueil des questions

Réponses des personnes en tribune

4. TENEUR DU PRÉSENT COMPTE-RENDU

Le présent document est une synthèse de chacun des questions qui ont été posées par des participants lors de cette réunion ainsi que des réponses qui ont été apportées par les personnes présentes en tribune.

« Que se passera-t-il si une commune change d'avis sur le projet suite aux prochaines élections municipales (en 2026) et ne souhaite plus y participer ? »»



La vie politique au sein de notre démocratie est rythmée par les élections périodiques. L'intérêt d'un projet de territoire comme celui du PNR est qu'il traverse ces échéances politiques, puisque la charte est écrite pour 15 ans.

Si une commune ne souhaite pas adhérer au PNR en 2026, elle sera libre de ne pas le faire. Cela n'empêchera pas les autres communes d'adhérer. En n'adhérant pas, la commune s'exclut du Parc pour 15 ans. On n'entre et on ne sort pas d'un Parc facilement, ce n'est pas une décision à prendre à la légère.

Le PNR est un projet de territoire à longue échéance, les élus qui portent la démarche ont mis de côté leurs couleurs politiques pour porter ce projet et travailler ensemble.

Le PNR est un outil mis à disposition des communes adhérentes. Ce sont elles qui choisiront ou non de mobiliser cet outil, et de se mettre ou non en action.



« Le périmètre présenté est-il figé ? Pourquoi le Pays de Trie n'est pas intégré dans le projet ? »»

Le périmètre de projet comporte 124 communes, ainsi que 3 communes associées et 2 Villes-portes. Il est basé sur l'entité paysagère Astarac et a été élaboré selon une méthodologie rigoureuse, basée sur des critères de cohérence.

Le périmètre a été validé par l'Etat et c'est donc à cette échelle que nous travaillons.

La possibilité d'intégrer le secteur le secteur du Pays de Trie et du Magnoac avait été étudiée mais n'a pas été retenue. Un périmètre étendu sur 2 départements ajoutait en effet de la complexité pour la création d'un PNR. Un périmètre de 124 communes apparaît déjà conséquent pour réaliser un travail commun ambitieux.

Le périmètre actuel du projet n'empêchera pas d'envisager un élargissement du Parc lors du renouvellement de la Charte au bout de 15 ans.

Il sera également possible d'établir des conventions de travail en commun avec les territoires voisins sur certains sujets pertinents. La thématique du bâti en terre crue est d'ores et déjà identifiée comme tel.

Un autre secteur géographique n'est pas intégré au périmètre du projet : le secteur de Marciac et les communes avoisinantes. Ces communes n'ont pas souhaité intégrer la dynamique car elles sont déjà largement tournées et engagées vers le Val d'Adour.

« Est-ce que le PNR pourra mobiliser des fonds européens sur des thématiques précises ? »»



Une des missions du Parc consistera effectivement à mobiliser des fonds européens.

C'est une démarche qui reste actuellement très complexe pour une commune et même une intercommunalité, car cela nécessite des moyens humains spécialisés. Une telle démarche sera rendue possible grâce aux moyens collectifs que le Parc pourra actionner en s'appuyant sur la base solide que constituera la Charte.



« Quel avenir pour nos coteaux qui s'enfrichent ? Qu'est-ce que le Parc pourra faire contre le déclin de l'élevage ? »

Le maintien de l'élevage, des prairies, des coteaux ouverts, etc... est au cœur des préoccupations du projet de PNR. Dans la charte en cours d'élaboration, nous pourrions prévoir des mesures et des actions pour **accompagner l'élevage et les filières associées, favoriser la préservation des paysages ...** Mais il serait illusoire de penser que le PNR va pouvoir régler seul ces problématiques vastes et ce sont les politiques agricoles européennes, nationales ou régionales qui sont les principaux leviers d'action.

Dans le cadre du processus d'écriture de la Charte, débuté il y a peu, il est prévu de s'appuyer sur des programmes déjà existants (par exemple le programme "Life Coteaux Gascons" mené par l'ADASEA) et d'appuyer en particulier les filières locales en valorisant les productions (par exemple avec des actions de soutien au développement de la vente directe).

Le PNR apportera du "+" mais il ne constituera pas la solution-miracle à ces problématiques profondes et complexes.

« N'est-il pas trop tard pour que le futur PNR contribue à sauver l'oie de Masseube ? »



La filière de l'oie est à ce jour très restreinte dans le Gers, représentant 1% du cheptel de la filière 'gras'.

Si un projet de conservation de l'oie de Masseube paraît envisageable dans le cadre du projet de PNR, via un écomusée par exemple, en revanche, mener une démarche de re-création d'une filière économique semble constituer un défi d'une autre ampleur qui à ce jour paraît peu réalisable dans le cadre du Parc.

« Quelles actions sont prévues en ce qui concerne l'éducation à l'environnement, et plus particulièrement le lien avec les établissements d'enseignement agricole du territoire ? »



L'éducation à l'environnement est effectivement un des piliers de l'action d'un PNR et constituera une préoccupation centrale dans le projet de Charte.

L'éducation de la jeunesse, et notamment des futurs agriculteurs est indispensable pour renforcer notre agriculture et la rapprocher des attentes sociétales. Les actions du Parc dans ce domaine devront s'intégrer dans un contexte actuellement modelé par les politiques nationales. Le projet de Parc devra donc s'adapter et être pensé en cohérence et complémentarité.

« Est-ce que la création d'une "Maison de l'Astarac" de type "Maison de la Nature" est prévue afin d'accueillir les actions d'éducation à l'environnement ? »



À ce stade, le projet commun du territoire (la Charte) n'est pas encore écrit. Un tel projet pourrait tout à fait s'y inscrire s'il répond aux objectifs que le territoire va se fixer.

Il y a 124 communes dans le périmètre et les actions du Parc doivent s'y déployer. Est-ce qu'une Maison de la Nature est l'outil le plus adapté pour y parvenir ? Il nous faut encore travailler et avancer pour pouvoir apporter une réponse à cette question.

Le Parc sera de toute façon très attendu sur sa capacité à mener des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, cette thématique étant au cœur de sa mission.

« Ce projet de PNR se fonde sur une préoccupation environnementale forte. Comment peut-il être compatible avec le projet de centre de tri interdépartemental prévu à Masseube ? »



Un territoire de PNR est un territoire rural de qualité, vivant, habité, ce n'est pas un territoire figé. Il est possible d'y installer des entreprises, des bâtiments économiques, des ronds-points, etc... toute installation nécessaire au développement du territoire et à sa population.

Le projet de centre de tri a pour objectif d'améliorer le traitement des déchets recyclables, notamment des plastiques. Il est situé sur un axe départemental classé 'Grande Voie Régionale' qui a pour objet d'accueillir du trafic routier important.

Le projet suit actuellement le parcours administratif normal, avec application du droit classique d'urbanisme. Son instruction n'a pour le moment pas révélé de problème réglementaire. Des recours ont été déposés et vont être examinés selon la procédure habituelle.

Extrait de la FAQ // Fédération Nationale des PNR

Pourquoi peut-on voir aussi des choses peu "naturelles" dans un Parc naturel régional ?

On peut voir des choses peu « naturelles » dans un PNR car c'est un territoire habité, non figé : la nature a été et continue à y être modelée par l'homme.

C'est un territoire vivant où la présence humaine est visible et souhaitée, car c'est de son maintien que dépend la préservation du patrimoine du Parc. Cependant, la mission d'un Parc naturel régional, à travers les engagements pris dans sa charte, est d'empêcher que des activités ou des aménagements mal conduits altèrent la qualité et la diversité de ce patrimoine. Il s'attache aussi à réhabiliter, dans la mesure du possible, des altérations antérieures.

À défaut de n'avoir pu remplir cette mission, un Parc naturel régional peut voir son territoire déclassé ou non reclassé au moment du renouvellement de sa charte.



« La thématique de l'eau cristallise beaucoup d'attentes sur le territoire. Quel niveau d'ambition va être donné à cet enjeu dans le projet de PNR ? »

Le projet de PNR de l'Astarac est fortement attendu sur 2 sujets : l'eau et l'agro-écologie. Après avoir démontré notre motivation il va falloir désormais prouver notre ambition, avec une exigence forte d'innovation et de concertation.

Des leviers d'action doivent être trouvés, en rassemblant les acteurs-clés sur ces enjeux afin d'imaginer des perspectives favorables pour ce territoire et tous ses habitants : jeunes, moins jeunes, agriculteurs, tout le monde est concerné.

Concernant l'eau, la position de l'Astarac en tête de bassin lui confère une place stratégique importante. Le projet de PNR va nécessiter que les acteurs du territoire se retrouvent autour d'un projet qui rassemble et mènent collectivement des actions ambitieuses.

« Il y a 10 ans, un projet de recherche de gaz de schiste a été abandonné. Le PNR pourrait-il avoir une influence si un projet identique refaisait surface ? »



Lors du débat sur ce projet mené il y a plus de 10 ans, une quasi-unanimité des voix s'étaient élevées contre la démarche.

Avec le recul des années, on connaît désormais les conséquences néfastes de ce type d'exploitation dans d'autres pays. En outre, depuis ce débat, la France s'est tournée vers d'autres sources de développement énergétique.

Il paraît vraiment peu probable qu'un projet de ce type revienne sur le devant de la scène et encore moins probable qu'il trouve un écho favorable dans le Gers.